

GRÈCE

Procès équitable requis pour un homicide illégal présumé

Index AI : EUR 25/012/2004

ÉFAI

**Embargo : mardi 2 novembre 2004
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les autorités grecques doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les poursuites engagées à l'encontre d'un policier accusé d'un tir mortel se déroulent dans le respect des normes internationales d'équité des procès, a déclaré Amnesty International ce mardi 2 novembre.

« *Les droits de l'accusé, notamment le droit à la présomption d'innocence, et ceux de la famille de la victime doivent être pleinement respectés* », a déclaré l'organisation à la veille de l'ouverture du procès prévu à partir du 3 novembre 2004.

Vullnet Bytyci, Albanais de dix-huit ans, a été mortellement blessé par un policier grec alors qu'il tentait de traverser la frontière entre l'Albanie et la Grèce le 23 septembre 2003. Dans une lettre en date du 27 octobre, Amnesty International a une nouvelle fois fait part de ses préoccupations au gouvernement concernant cette mort, le recours abusif aux armes à feu par la police, la surveillance de la frontière au nord-ouest de la Grèce et le traitement réservé aux immigrants albanais.

« *Les autorités grecques doivent veiller à ce que les déclarations de tous les témoins soient examinées attentivement. À cet égard, tous les témoins importants, ainsi que la famille de la victime, doivent pouvoir assister au procès. Les services d'interprètes professionnels doivent leur être fournis* », a déclaré Amnesty International.

Complément d'information

Vullnet Bytyci, du village de Muc-Has, dans le district de Has en Albanie, a été tué le 23 septembre 2003 au soir, alors qu'il tentait de traverser clandestinement la frontière grecque avec cinq autres Albanais. Selon des sources officielles, le groupe a été repéré par trois garde-frontière, qui leur ont intimé l'ordre de s'arrêter. Quatre des membres du groupe ont obéi et ont été arrêtés ; Vullnet Bytyci et un autre homme se sont enfuis. L'un des gardes a tiré dans leur

direction, blessant mortellement Vullnet Bytyci dont la mort a été prononcée à son arrivée à l'hôpital de Kastoria le même soir. Le garde en question, qui avait été dans un premier temps inculpé pour « *homicide par imprudence* », doit maintenant répondre de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Dans une lettre au gouvernement, en date du 14 octobre 2003, Amnesty International exprimait son inquiétude après plusieurs affaires du même genre dans lesquelles des responsables de l'application des lois avaient, semble-t-il, gravement maltraités des citoyens albanais non armés dans des régions de Grèce bordant l'Albanie, faisant parfois usage d'armes à feu contre ceux qui pénétraient en Grèce ou quittaient son territoire. La persistance des allégations d'atteintes aux droits humains à la frontière entre l'Albanie et la Grèce avant et après cette date reste un sujet de préoccupation important pour Amnesty International. ●

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site d'Amnesty International les documents suivants :

- [Europe and Central Asia : Concerns in Europe and Central Asia : July-December 2003](#) (index AI : EUR 01/001/2004) ;

- un rapport conjoint d'Amnesty International et de la Fédération internationale d'Helsinki intitulé [Grèce. Mauvais traitement, armes à feu et impunité](#) (index AI : EUR 25/020/2002).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>